

# Entretien des locaux

Les entreprises qui ont adopté de bonnes pratiques d'entretien de leurs locaux sont moins susceptibles d'être victimes d'incendies, d'accidents ou d'être à l'origine de blessures; cela minimise le nombre d'interruptions d'affaires et peut avoir un impact positif sur les profits.

L'entretien des locaux est un des principaux éléments de la prévention des sinistres. Un bon entretien crée un environnement de travail sécuritaire et fonctionnel pour les employés et les visiteurs; vos clients en seront favorablement impressionnés. Un programme d'entretien des locaux devrait faire partie de la conduite normale de vos affaires; il devrait être élaboré pour tenir compte des besoins particuliers de votre entreprise. Normalement, le programme devrait porter sur trois aspects importants:

1. Les installations, en tenant compte de leur aménagement et de leur utilisation
2. L'entreposage et l'élimination des déchets
3. Les procédures

De bonnes pratiques d'entretien des locaux s'imposent encore davantage lorsque qu'on y fait du travail dangereux dont la soudure (travail à chaud) ou de la peinture au fusil. On doit prendre des mesures particulières en de telles circonstances:

- Les installations devraient être conçues pour permettre la conduite d'activités dangereuses à l'écart de vos autres opérations
- Des procédures spéciales d'élimination des déchets doivent être appliquées pour se débarrasser de tout combustible ou détrit.
- Des procédures rigoureuses doivent être mises en place et appliquées pour assurer que les employés respectent toutes les règles de sécurité.

Les activités d'entretien des locaux comprennent les lieux extérieurs. Les matériaux combustibles, le gazon non entretenu et les

mauvaises herbes peuvent être à l'origine d'incendies. Des équipements mal disposés peuvent constituer un risque de responsabilité, particulièrement en ce qui concerne les enfants qui peuvent être attirés par vos installations et y être par la suite victimes de blessures.

De mauvaises pratiques d'entretien des locaux favorisent l'accumulation des débris et contribuent fortement à la charge combustible sur vos lieux. Une lourde charge combustible complique le travail des pompiers et expose vos employés et vos inventaires au danger.

Les employés doivent être bien formés en matière d'entretien des locaux et faire l'objet de normes précises à ce sujet. Les employeurs doivent s'assurer que les procédures à cet effet soient élaborées et examinées périodiquement. Pour certaines activités, un entretien quotidien s'impose pour prévenir les pertes alors qu'on peut procéder de façon moins fréquente pour d'autres types d'activités. Des listes de contrôle, du type du modèle qui suit, constituent un précieux outils de maintien des normes et devraient être utilisées lorsqu'elles conviennent.



**La sécurité de votre entreprise en tête**

## Liste de contrôle de l'entretien des locaux

### Entretien général

- ❑ Les aires de circulation devraient être libres de tout équipement, matériaux bruts et rebuts.
- ❑ L'équipement et la machinerie devraient être d'un modèle permettant de procéder facilement à leur nettoyage et disposés de façon à permettre l'enlèvement des déchets.
- ❑ Les planchers devraient être nettoyés quotidiennement pour prévenir l'accumulation de poussière, de rejets de papier et de rebuts.
- ❑ On devrait interdire l'usage du tabac et afficher «Interdiction de fumer» dans l'ensemble des installations.
- ❑ Manutentionner de façon appropriée les liquides inflammables et combustibles à l'inclusion des contenants; il est très important d'intervenir rapidement en cas de fuite et d'accumulation.

### Contrôle de la poussière

- ❑ Toutes les surfaces, à l'inclusion des poutres, plafonds et des espaces cachés au-dessus des équipements, doivent être maintenues libres de toute poussière d'une épaisseur de plus de 1/8 de pouce (3.175 mm.).
- ❑ La poussière devrait être ramassée à l'aide d'un système de vacuum muni de dispositifs de réduction de l'électricité statique.
- ❑ Les procédés causant de la poussière, tel que le sablage du bois, devraient être munis d'un système de récupération de la poussière comprenant un dispositif de détection des étincelles.
- ❑ L'accès aux secteurs où l'on récupère de la poussière devrait être restreint.

### Déchets

- ❑ Les contenants à déchets devraient être vidés quotidiennement.
- ❑ Les contenants à déchets utilisés pour du matériel d'emballage devraient être situés à l'extérieur, à une certaine distance du bâtiment, dans un secteur désigné à cette fin.

- ❑ Les déchets devraient être triés par catégorie (i.e. bois, papier, linges imbibés d'huile) et placés à l'intérieur de contenants non combustibles.
- ❑ Les déchets provenant d'emballages, tels que le papier déchiqueté et le plastique devraient être enlevés quotidiennement des lieux de travail.

Tous droits réservés ©2003, ISO Services Properties, Inc. Les renseignements compris dans cette publication ont été obtenus de sources considérées être dignes de foi. ISO Services Properties, Inc., ses compagnies et employés ne formulent aucune garantie de résultats et n'assument aucune responsabilité en rapport avec les renseignements ou les recommandations ayant trait à la sécurité contenus aux présentes. De plus, il ne peut être assumé que toute procédure de sécurité acceptable apparait aux présentes ou que toute circonstance anormale ou inhabituelle ne puisse nécessiter d'avoir recours à des procédures plus élaborées ou supplémentaires.

### Ensemble dans la prévention

À la Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Votre coordonnateur des services de risques, qui bénéficie de l'expertise de notre équipe de prévention des sinistres, est à votre disposition pour aider à élaborer un programme d'entretien de vos locaux adapté à votre entreprise. En collaborant dans le but de réduire votre exposition aux pertes, nous préservons votre rentabilité!

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques, notre service de prévention des sinistres au 1-800-665-1934, ou visitez notre site Internet à [www.federated.ca](http://www.federated.ca)

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.